

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité Routière*

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par Mme MELOUTE

Réf. : CM /CPP/N° 12912

Paris, le 08 AOUT 2018

Maître Matthieu LESAGE  
32 rue du Temple  
75004 Paris

Maître,

Par courrier en date du 22 mai 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

De ce fait, son permis de conduire est doté de huit points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre d'état,  
le ministre de l'intérieur et par délégation,  
La cheffe de la section du permis à points  
du bureau national des droits à conduire



Stéphanie PETIT